

**Décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection
partielle des représentants des personnels au sein du conseil du collège Droit,
Science Politique, Economie, Gestion de l'université de Bordeaux**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et suivants, L719-1, L719-2 et D719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Droit, science politique, économie, gestion (DSPEG) ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement partiel de la représentation des personnels au conseil de collège Droit, Science Politique, Economie, Gestion de l'université de Bordeaux du 20 février 2024 ;

Considérant les candidatures déposées ;

**Le président de l'université de Bordeaux
DECIDE**

Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des élections du 4 avril 2024 organisées en vue du renouvellement partiel de la représentation des personnels au sein du conseil de collège Droit, Science Politique, Economie, Gestion de l'université de Bordeaux, est déclarée recevable la candidature ci-après :

Collège D des personnels BIATSS : (Nombre de sièges : 1)

Nom du candidat			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	YNBOURG	Alexis

Article 2. Modalités particulières

Conformément à l'article 5 de la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement partiel de la représentation des personnels au conseil de collège Droit, Science Politique, Economie, Gestion, lorsque le nombre de candidats déclarés recevables est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, ces candidats sont déclarés élus.

Par conséquent, Monsieur Alexis YNBOURG est déclaré élu d'office en application des modalités particulières de la décision susvisée.

Article 3. Mandat

Monsieur Alexis YNBOURG est désigné pour le mandat restant à courir soit **jusqu'au 11 mai 2026**.

Article 4. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 28 mars 2024

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

